Nations Unies S/2020/792



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 août 2020
Français
Original : anglais

Application de la résolution 2522 (2020)

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2522 (2020) du Conseil de sécurité, dans laquelle j'ai été prié de rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'accomplissement de toutes les tâches dont elle était chargée. On trouvera dans ce rapport un compte rendu des principaux faits nouveaux ayant trait à l'Iraq ainsi qu'une présentation des activités menées par les organismes des Nations Unies dans ce pays depuis mon précédent rapport (S/2020/363), daté du 6 mai 2020, et l'exposé présenté le 12 mai 2020 au Conseil par ma représentante spéciale pour l'Iraq et Chef de la MANUI.

II. Résumé des principaux faits politiques nouveaux

A. Situation politique

2. Aux premières heures du 7 mai, le Premier Ministre, Mustafa Al-Kadhimi, qui avait été chargé le 9 avril de former un Gouvernement, a obtenu un vote de confiance de la part de la Chambre des députés, qui a confirmé 15 de ses 22 ministres. Le programme gouvernemental a également été approuvé au cours de la même session législative.

3. La formation du gouvernement s'est achevée le 6 juin, lorsque la Chambre des députés a confirmé les candidats nommés par le Premier Ministre aux sept postes ministériels restants. Le Gouvernement nouvellement formé comprend deux femmes, dont l'une, chrétienne, est la seule ministre issue d'une communauté minoritaire. La Chambre des députés a également autorisé le Premier Ministre à créer un nouveau Ministère d'État, qui serait dirigé par un représentant turkmène et appuierait la gouvernance et l'édification de l'État. Le 7 juillet, le Premier Ministre a demandé la tenue d'une session parlementaire consacrée au vote sur la nomination d'un candidat, nomination qui est toutefois en suspens.

4. Lors de son entrée en fonctions, le Premier Ministre a souligné que les principales priorités de son administration étaient notamment : de lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de faire face à la crise économique ; de tenir des élections anticipées libres, régulières et crédibles après le





parachèvement de la loi électorale ; de protéger les manifestants, leur droit de réunion pacifique et leur liberté d'expression, et de demander des comptes aux auteurs de violations passées et de rendre la justice ; de rétablir l'autorité de l'État en préservant la souveraineté, en promouvant les relations étrangères, en plaçant les armes sous le contrôle de l'État, en luttant contre le terrorisme et en faisant respecter l'état de droit ; en renforçant les relations avec le Gouvernement de la Région du Kurdistan.

5. Dans le cadre de l'action menée pour lutter contre la pandémie de COVID-19 en Iraq, le Premier Ministre a assumé la présidence du Haut Comité ministériel pour la santé et la sécurité nationale qui dirige et coordonne la riposte du Gouvernement à la crise sanitaire. Le Comité a étendu la portée de certaines mesures préventives adoptées précédemment et en a modifié d'autres. Du 21 avril au 27 mai, le couvre-feu imposé depuis le 17 mars a été partiellement levé pour faciliter l'observation du ramadan. Un couvre-feu total a de nouveau été mis en place du 28 mai au 13 juin, après quoi le Comité a réimposé un couvre-feu partiel. Les mesures ont limité certaines activités du Gouvernement. À l'exception du Ministère de la santé et des organismes de services et de sécurité, les ministères fonctionnaient avec un effectif de 25 % pendant le couvre-feu partiel. Le couvre-feu a en outre retardé le versement intégral d'une allocation de 600 milliards de dinars iraquiens (500 millions de dollars) accordée par le Comité le 7 avril pour atténuer les conséquences économiques du couvre-feu sur les citoyens à faible revenu.

6. En réponse à la détérioration de la situation économique, exacerbée par la faiblesse des cours du pétrole et l'impact de la COVID-19, le Conseil des ministres a créé le 12 mai une cellule d'urgence de réforme financière, présidée par le Premier Ministre. Celle-ci a été chargée de promouvoir la liquidité financière et d'adopter des mesures visant à rationaliser les dépenses publiques, de diversifier les ressources et de proposer des mécanismes financiers pour les projets de reconstruction et d'investissement qui ne s'appuient pas sur des sources de financement publiques. Le lendemain, un conseiller du Premier Ministre a annoncé que le Gouvernement avait soumis à la Chambre des députés un projet de loi sur les emprunts intérieurs et extérieurs, visant à combler le déficit budgétaire actuel et à améliorer la liquidité financière. Lors d'une réunion de la cellule de réforme financière qui s'est tenue le 30 mai, le Premier Ministre a ordonné une réduction des traitements des hauts fonctionnaires et demandé que des réformes soit entreprises pour régler le problème des doubles salaires et pensions de retraite versés par l'État. Les mesures ont été approuvées le 9 juin par le Conseil des ministres.

7. La Chambre des députés a également examiné des mesures d'atténuation de la crise économique. Pendant que ses travaux étaient suspendus du fait de la pandémie de COVID-19, la commission parlementaire de l'économie et des investissements a créé une cellule de crise pour faire face à la situation économique actuelle, ainsi qu'une autre cellule de crise consacrée à la COVID-19. Le 3 juin, les députés ont voté pour demander au Conseil des ministres de leur soumette le projet de loi de finances fédérale de 2020 avant le 30 juin. Le Ministre des finances a expliqué en réponse que le Gouvernement comptait mettre de côté le budget pour 2020 et passer directement à la préparation du budget pour 2021.

8. Le 6 juin, les parlementaires ont achevé la seconde lecture du projet de loi sur les emprunts intérieurs et extérieurs destinés à financer le déficit budgétaire pour 2020. Toutefois, le vote pour l'adoption de la loi a été reporté en raison d'une opposition à certaines dispositions clefs. Les parlementaires ont mis en garde contre le financement du déficit budgétaire par des emprunts extérieurs, recommandant plutôt que les recettes soient obtenues par des mesures de lutte contre la corruption. Ils ont en outre rejeté la réduction des salaires et des pensions de la fonction publique (et l'imposition de taxes sur ceux-ci), sauf dans le cas des parlementaires et des hauts

fonctionnaires. Toutefois, le 24 juin, la Chambre des députés a voté en faveur de l'adoption de la loi sur les emprunts intérieurs et extérieurs, qui a été ratifiée par le Président le jour suivant. Parmi les éléments de la loi figurent la limite du montant qui peut être emprunté et l'obligation de financer les salaires de tous les fonctionnaires recrutés en 2019, dont des milliers ont été ajoutés à la liste de paie de l'État par le précédent Gouvernement intérimaire à la suite de manifestations populaires. La loi dispose également que le Conseil des ministres devra présenter un programme de réforme économique dans les 60 jours suivant son entrée en vigueur.

9. Dans son discours d'investiture et ses déclarations ultérieures, le Premier Ministre s'est engagé à protéger le droit de manifester et à punir les agressions illégales contre les manifestants. Le 9 mai, le Conseil des ministres a décidé de créer une commission d'enquête de haut niveau chargée d'enquêter sur les faits survenus depuis le 1er octobre 2019, d'amener les responsables à répondre de leurs actes et d'établir une liste des personnes tuées et blessées pour que les familles des victimes puissent être indemnisées. Le même jour, lors d'une réunion présidée par le Premier Ministre, le Conseil national de sécurité a décidé de libérer la majorité des manifestants détenus, en coordination avec le système judiciaire, de traduire les ravisseurs en justice et de ne faire preuve d'aucune indulgence à l'égard de leurs crimes, ainsi que de protéger les manifestants pacifiques. En conséquence, le 10 mai, le Conseil supérieur de la magistrature a ordonné la libération des manifestants qui avaient été arrêtés mais n'avaient pas été inculpés pour infraction pénale. Au cours d'une réunion organisée le 4 juin avec les familles qui avaient perdu des proches pendant les manifestations, le Premier Ministre a affirmé que les auteurs seraient traduits en justice.

10. Pendant ce temps, les manifestations populaires ont repris dans les provinces du sud et du centre malgré la situation liée à la COVID-19, mais de moindre ampleur. En plus des protestations de longue date, des manifestations plus petites et sporadiques liées à des griefs locaux ont également eu lieu. Parmi les manifestants figuraient des chômeurs, en particulier des jeunes, qui réclamaient des emplois et des réformes économiques, des travailleurs qui exigeaient le paiement de leurs salaires et l'annulation des réductions de salaires et de pensions, des personnes dont les moyens de subsistance avaient été compromis et s'opposaient aux couvre-feux, ainsi d'autres personnes critiquant les défaillances dans la prestation des services. Dans certaines régions, les manifestants ont réclamé la destitution des gouverneurs, des fonctionnaires locaux et des responsables de la sécurité. La majorité des manifestations se sont déroulées sans incident, à l'exception de quelques actes de violence : le 18 mai, des affrontements au champ pétrolifère d'Ahdab, dans la province de Ouasset, entre les manifestants, les forces de sécurité et les travailleurs du champ pétrolifère ont conduit à l'arrestation de certains manifestants ; le 7 juin, des manifestants à Najaf ont affronté les forces de sécurité et ont incendié la résidence du Gouverneur ; le 16 juin, les forces de sécurité ont tiré à balles réelles et utilisé du gaz lacrymogène pour disperser les manifestants à Bassora.

11. Dans le cadre des mesures visant à améliorer la gouvernance au niveau local, le Premier Ministre a ordonné, le 6 juin, la création d'une équipe ministérielle chargée d'examiner la performance des gouverneurs et des services administratifs dans les provinces. Le Cabinet du Premier Ministre a indiqué dans une déclaration que l'équipe d'examen travaillerait en coordination avec les commissions parlementaires concernées. Toutefois, le 12 juin, la commission parlementaire des services et de la reconstruction a contesté l'autorité de l'équipe ministérielle d'examen, affirmant que la responsabilité constitutionnelle et juridique relative au contrôle de telles questions lui incombait à elle seule.

12. Conformément à ses grandes priorités, le Premier Ministre a annoncé le 10 mai la création d'une équipe d'experts chargée de consulter la Haute Commission électorale indépendante au sujet de l'instauration des conditions propices à la tenue d'élections anticipées libres, régulières et crédibles. Dans l'intervalle, la Chambre des députés a repris les débats pour parachever la loi électorale. Le 6 juin, le premier Vice-Président a convoqué une réunion rassemblant la commission juridique parlementaire et les chefs des blocs politiques, au cours de laquelle il a demandé que la loi soit achevée rapidement et que les blocs politiques communiquent à la commission juridique leurs observations sur les circonscriptions électorales. Les débats sur les annexes techniques en suspens se poursuivent.

13. Le Gouvernement de la Région du Kurdistan a également pris des mesures pour faire face à la situation économique. Le 7 mai, le Conseil des ministres de la Région du Kurdistan a approuvé des mesures relatives à l'application de la loi sur la réforme des salaires et des pensions des fonctionnaires, qui était entrée en vigueur le 7 avril, et à la réduction des traitements des fonctionnaires occupant un poste de directeur général ou de rang supérieur. Conformément aux mesures approuvées, les salaires ne seraient versés qu'aux fonctionnaires enregistrés dans le système d'enregistrement biométrique. Parmi les mesures supplémentaires approuvées figurent une réduction du budget opérationnel de la Région du Kurdistan, le renforcement du respect des procédures internes s'agissant des recettes et une aide financière pour les citoyens. Par la suite, le 21 juin, le Conseil des ministres de la Région du Kurdistan a annoncé de nouvelles coupes salariales pour tous les fonctionnaires, sauf pour ceux qui gagnaient moins de 300 000 dinars iraquiens (environ 250 dollars) par mois.

14. Dans un discours prononcé le 22 mai, le Premier Ministre de la Région du Kurdistan, Masrour Barzani, a fait observer que, sans réformes, le Gouvernement de la Région serait dans l'incapacité de faire face à la récession économique. Il a en outre souligné la nécessité de réduire la dette que la Région avait accumulée au fil des années.

15. Le 27 mai, le Ministère de l'intérieur de la Région du Kurdistan a assoupli certaines mesures mises en place pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Toutefois, après une augmentation sensible des cas enregistrés, il a de nouveau imposé des mesures de confinement du 1er au 6 juin. Des manifestations contre le retour de ces restrictions ont eu lieu à Souleïmaniyé, ce qui a entraîné l'annulation du confinement. Les autres manifestations organisées dans la Région du Kurdistan au cours de la période considérée étaient directement liées au chômage, à la médiocrité des services et au non-versement des salaires des fonctionnaires.

B. Relations entre Bagdad et Erbil

16. Au cours de la période à l'examen, le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan ont repris les pourparlers relatifs au partage des recettes et des ressources. Le 20 juin, le Président de la Région du Kurdistan, Nechirvan Barzani, s'est rendu à Bagdad et a rencontré séparément le Président et le Premier Ministre de l'Iraq et le Président de la Chambre des députés et d'autres responsables. Dans une déclaration du 21 juin, il a souligné que la Région était prête à régler tous les problèmes en suspens avec le Gouvernement fédéral, en se fondant sur la Constitution iraquienne.

17. Le 23 juin, le Vice-Premier Ministre de la Région du Kurdistan, Qubad Talabani, a conduit une délégation à Bagdad, la quatrième depuis la reprise des pourparlers le 19 avril. La délégation a rencontré le Premier Ministre, le Président, le Ministre des finances et plusieurs homologues pour négocier un accord entre Bagdad et Erbil sur le partage des ressources et des recettes. La délégation est revenue le 25 juin, sans

qu'aucun accord n'ait été conclu. Après avoir rencontré la délégation le 28 juin, le Premier Ministre de la Région du Kurdistan a publié une déclaration dans laquelle il soulignait la nécessité de parvenir rapidement à un accord entre les deux parties.

18. Auparavant, une délégation du Gouvernement de la Région du Kurdistan, conduite par le Vice-Premier Ministre, s'était rendue à Bagdad du 5 au 8 mai. La délégation avait rencontré le Président, les Ministres des finances et du pétrole en exercice, ainsi que le chef de la commission parlementaire des finances. Selon les déclarations officielles, les parties se sont entretenues de l'allocation du budget fédéral à la Région du Kurdistan, ainsi que du transfert des recettes pétrolières de la Région à l'Organisation nationale pour la commercialisation du pétrole. Le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan ont également échangé des lettres au cours de la période de référence sur le transfert de fonds fédéraux à ce dernier. Dans une lettre datée du 19 mai, adressée au Président et au Premier Ministre de la Région du Kurdistan, le Ministre fédéral des finances a confirmé le transfert de 400 milliards de dinars iraquiens (environ 335 millions de dollars) à Erbil, mais signalé que les autres transferts n'auraient lieu qu'au terme de la signature, par les deux parties, d'un accord final juridiquement contraignant.

C. Conditions de sécurité

19. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a continué de mener des attaques asymétriques. En réponse, les forces de sécurité iraquiennes ont poursuivi les opérations antiterroristes contre les cellules de l'EIIL, principalement dans les provinces d'Anbar, de Bagdad, de Diyala, d'Erbil, de Kirkouk, de Ninive et de Salaheddin. Le 17 mai, le commandement des opérations conjointes iraquien a annoncé le lancement de l'« Opération Lion du désert » contre des « éléments terroristes » dans les régions voisines des provinces d'Anbar, de Ninive et de Salaheddin, notamment ceux proches de la frontière syrienne. Le 2 juin, le Premier Ministre s'est rendu dans la province de Kirkouk pour le lancement de la deuxième phase de l'opération « Héros iraquiens-victoire de la souveraineté » contre l'EIIL, dans le sud-ouest de la province. Pour marquer le sixième anniversaire de l'occupation de Mossoul par l'EIIL, il y a conduit une délégation ministérielle le 10 juin, au cours de laquelle il s'est engagé à poursuivre la reconstruction. Il a également visité la ville majoritairement chrétienne de Bartala, où il a rencontré de hauts responsables chrétiens.

20. Les 8, 16 et 22 juin, la Cellule d'information sur la sécurité du Cabinet du Premier Ministre a signalé que des roquettes étaient tombées à proximité de l'aéroport international de Bagdad. Elle a également signalé que des sites de l'ancienne Zone internationale avaient été la cible de tirs de roquettes les 10 et 18 juin. Le 13 juin, le commandement des opérations conjointes a indiqué dans un communiqué que deux roquettes avaient été tirées sur Taji, un camp militaire iraquien situé au nord de Bagdad qui accueillait les forces de la coalition internationale contre l'EIIL. Il a annoncé également qu'une enquête était lancée pour trouver les responsables et les amener à répondre de leur attaque contre Taji. Aucune victime n'a été signalée dans les déclarations officielles du Gouvernement après les attaques.

21. Le 16 juin, le Premier Ministre a présidé une réunion extraordinaire du Conseil national de sécurité consacrée à l'examen des récents problèmes de sécurité. Dans une déclaration faite le même jour, le Conseil national de sécurité iraquien a affirmé qu'il « condamnait sans réserve » les tirs répétés de roquettes contre l'ancienne Zone internationale et l'aéroport international de Bagdad ; et souligné que les « attaques » contre les aéroports, les sites militaires, les bâtiments publics et les missions diplomatiques étaient « inacceptables » et « compromettaient la sécurité nationale,

les intérêts du pays et sa réputation dans le monde ». Dans cette même déclaration, il a annoncé qu'il avait ordonné aux services de sécurité d'intensifier leurs activités de renseignement, de poursuivre les auteurs de tels actes et de prendre des mesures pour prévenir de nouvelles attaques.

22. Selon la Cellule d'information sur la sécurité, aux premières heures du 18 juin, quatre roquettes Katioucha ont frappé l'ancienne Zone internationale à Bagdad sans faire de victimes ni de dégâts. Le même jour, le Premier Ministre a publiquement condamné l'attaque dans les médias sociaux, signalant que les roquettes étaient tombées près du Monument au Soldat inconnu. Dans sa déclaration, il a qualifié les attaques à la roquette d'« inacceptables » et de « menace contre la stabilité et l'avenir de l'Iraq ». Il s'est engagé également à protéger le peuple iraquien et a souligné qu'il ne permettrait pas à des « hors-la-loi de prendre l'Iraq en otage ».

23. D'après un communiqué du commandement des opérations conjointes du 26 juin, le Service de lutte contre le terrorisme a mené une opération dans la nuit visant à appréhender des personnes soupçonnées de « tirs indirects » sur l'ancienne Zone internationale et l'aéroport international de Bagdad. Le 30 juin, le porte-parole du Premier Ministre a déclaré que, dans le cadre de l'opération, une personne avait été arrêtée en vertu d'un mandat et restait en détention judiciaire, tandis que 13 autres personnes arrêtées en même temps avaient été libérées. Le commandement des opérations conjointes a également signalé que, peu après l'arrestation, des « parties armées » s'étaient approchées d'un centre du Service de lutte contre le terrorisme dans l'ancienne Zone internationale et avaient tenté de « provoquer » les personnes se trouvant à l'intérieur. Il a souligné « la gravité de ce comportement et la menace qu'il représente pour la sécurité et le système politique démocratique de l'État ».

24. Le Ministère turc de la défense nationale a continué de signaler les opérations militaires menées contre les positions du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dans le nord de l'Iraq. Le 15 juin, il a annoncé sur Twitter que les forces armées turques avaient lancé l'« Opération Griffe-Aigle », une série de frappes aériennes dans la région de Sinjar (province de Ninive) et dans les régions d'Avasin-Basyan, de Hakourk, de Karacak, de Qandil et de Zap (Région du Kurdistan). Il a déclaré sur son compte Twitter que les opérations visaient à « assurer la sécurité de notre peuple et de nos frontières en neutralisant le PKK et d'autres éléments terroristes ». Le 15 juin, le commandement des opérations conjointes iraquiennes a déclaré que « 18 avions turcs avaient pénétré dans l'espace aérien iraquien ».

25. Le 16 juin, le Ministère iraquien des affaires étrangères a publié une déclaration dans laquelle il indiquait que l'Ambassadeur turc en Iraq avait été convoqué au Ministère au sujet des opérations militaires turques en cours dans le nord de l'Iraq et avait réceptionné une lettre de protestation dans laquelle le Gouvernement iraquien « condamnait les violations de l'intégrité et de la souveraineté de l'Iraq et de son espace aérien», commises « au mépris des conventions, des règles applicables du droit international, des relations amicales et des principes de bon voisinage et de respect mutuel ». Dans la déclaration, le Ministère demandait également à la Turquie « de mettre fin à ses opérations militaires unilatérales » et déclarait que [le Gouvernement iraquien] « était prêt à une coopération conjointe en vue de contrôler la sécurité des frontières, de manière à garantir les intérêts des deux parties ».

26. Dans des lettres identiques datées du 16 juin, adressées au Président du Conseil de sécurité et à moi-même (S/2020/553), le Gouvernement iraquien a mis l'accent sur les événements qui se sont produits entre le 1er août 2017 et le 4 décembre 2019 et qualifié les opérations militaires turques en Iraq de « violations de la souveraineté du pays… et des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international ». Il a réaffirmé dans ces lettres sa volonté de « trouver un terrain d'entente des solutions pacifiques, qui permettront de mettre un terme aux « violations répétées ».

27. Le 18 juin, le Ministère iraquien des affaires étrangères a publié une déclaration dans laquelle « l'Iraq a condamné dans les termes les plus vigoureux et dénoncé le retour des forces turques le 17 juin » et demandé au Gouvernement turc de cesser ses opérations aériennes et de retirer ses forces du territoire iraquien. Dans la même déclaration, il a indiqué qu'il avait convoqué l'Ambassadeur de Turquie et lui avait remis une « lettre de protestation rédigée en termes très fermes ». Le même jour, le porte-parole du Ministère turc des affaires étrangères a déclaré que les opérations visaient des « éléments du PKK qui menaçaient la sécurité nationale du pays, ainsi que l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Iraq ».

28. Dans une déclaration publiée le 26 juin par le porte-parole du Président, la Présidence iraquienne a demandé la « cessation des atteintes à la souveraineté nationale commises par la Turquie dans le cadre de ses opérations militaires répétées et de ses violations de l'espace aérien iraquien, qui ont fait un certain nombre de victimes civiles ». Il a également « souligné qu'il importait de régler les problèmes relatifs aux frontières et à la sécurité entre l'Iraq et la Turquie par la coopération et la coordination ». Le 20 juin, le porte-parole du Gouvernement de la Région du Kurdistan a publié une déclaration dans laquelle il a « condamné la mort de civils » et « demandé au PKK de quitter ces régions immédiatement, de façon à éviter les tensions aux frontières de la Région du Kurdistan et de nouvelles pertes en vies humaines ». En réponse, le 26 juin, le porte-parole du Ministère turc des affaires étrangères a réfuté les allégations de pertes civiles et souligné que la plus grande attention était accordée à la sécurité des civils dans la planification et la conduite des opérations. Le Ministère a demandé à l'Iraq de coopérer avec la Turquie dans sa lutte contre le PKK.

29. Le 18 juin, le Ministère iraquien des affaires étrangères a publié une déclaration à la presse pour indiquer qu'il avait « convoqué l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran en Iraq » et lui avait « remis une lettre dénonçant le bombardement de « villages frontaliers » de la province d'Erbil par les forces iraniennes le 16 juin. Il a affirmé dans cette déclaration la « condamnation de ces actes » et rappelé qu'il « importait » que la République islamique d'Iran respecte « la souveraineté de l'Iraq » et demandé « une coopération bilatérale pour ce qui était de contrôler la sécurité et de parvenir à la stabilité de la frontière commune ».

30. Le 8 juillet, le Gouvernement turc a adressé une lettre au Président du Conseil de sécurité en réponse aux allégations portées par l'Iraq devant le Conseil le 16 juin 2020 (S/2020/677). Dans sa lettre, la Turquie a déclaré « inadmissible toute critique portée contre le fait d'exercer son droit de légitime défense, tel qu'énoncé à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, et d'agir dans le cadre de la responsabilité que confèrent les résolutions du Conseil de sécurité aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme ».

D. Faits nouveaux survenus aux niveaux régional et international

31. Le nouveau Gouvernement formé a été largement salué et a reçu des témoignages de soutien sur les plans régional et international. Le Premier Ministre a reçu des appels de félicitations des États Membres, notamment de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de la République islamique d'Iran et de la Turquie. Tous ont souligné leur volonté de soutenir l'Iraq et de renforcer les liens bilatéraux.

32. Peu après sa confirmation, le 7 mai, le Premier Ministre a reçu un appel du Secrétaire d'État des États-Unis, Michael Pompeo. Celui-ci a ensuite annoncé dans un communiqué de presse que les États-Unis avaient prolongé de 120 jours la dérogation qu'ils accordaient à l'Iraq s'agissant des importations d'électricité,

« comme preuve de leur volonté d'aider l'Iraq à instaurer les conditions nécessaires au succès ».

33. Les 22 et 23 mai, respectivement, le Ministre des finances a effectué des visites officielles en Arabie saoudite et au Koweït. En Arabie saoudite, les entretiens ont porté sur la coopération bilatérale en matière d'économie et d'investissement, sur l'évolution du marché mondial du pétrole et sur la nécessité de respecter l'accord conclu entre l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et d'autres grands pays producteurs de pétrole. Au Koweït, les réunions étaient axées sur la concrétisation des annonces de contribution faites à l'occasion de la Conférence internationale du Koweït pour la reconstruction de l'Iraq, qui s'était tenue en février 2018, et sur le raccordement des réseaux électriques des deux pays. Les deux parties ont également examiné les moyens d'encourager les investissements koweïtiens en Iraq. Le 14 juin, le Ministre koweïtien des affaires étrangères, Ahmad Nasser al-Mohammed Al-Sabah, s'est rendu en Iraq où il a rencontré séparément le Président, le Premier Ministre, le Président de la Chambre des députés, le Ministre des affaires étrangères et d'autres dirigeants politiques. Lors des réunions, les dirigeants iraquiens ont affirmé leur désir de renforcer les relations bilatérales, de régler les différends frontaliers et de donner suite aux engagements pris à la Conférence internationale du Koweït pour la reconstruction de l'Iraq. Les responsables iraquiens ont remercié le Koweït pour l'aide financière qu'il a apportée dans la lutte contre la COVID-19, notamment par sa contribution de 10 millions de dollars à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

34. Le 3 juin, le Président et le Premier Ministre ont rencontré séparément le Ministre iranien de l'énergie, Reza Ardakanian, à l'occasion d'une visite de ce dernier. Ils se sont entretenus de la coopération bilatérale, en particulier dans les domaines de l'électricité et de l'eau, ainsi que de la situation régionale. Les deux parties ont signé un contrat d'exportation d'électricité vers l'Iraq pour 2020 et 2021. Le Premier Ministre a également reçu le Président de la Banque centrale de la République islamique d'Iran le 17 juin.

35. Le 3 juillet, une délégation iraquienne conduite par le Ministre du pétrole, Ihsan Abdul Jabbar, s'est rendue au Liban où elle a rencontré le Premier Ministre, Hassan Diab, ainsi que les Ministres de l'énergie et de l'eau et de l'agriculture. Selon une déclaration du Ministère iraquien du pétrole, les réunions ont porté sur le renforcement de la coopération économique et des accords bilatéraux dans les domaines du pétrole, de la santé, de l'industrie et de l'agriculture.

36. L'Iraq et les États-Unis ont engagé un dialogue stratégique le 11 juin. Le lendemain, le Département d'État des États-Unis et le Gouvernement iraquien ont publié une déclaration conjointe indiquant que « les entretiens avaient porté sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme, l'économie et l'énergie, les questions politiques et les relations culturelles ». Dans cette déclaration, les États-Unis ont « réaffirmé qu'ils respectaient la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, ainsi que les décisions pertinentes des autorités législatives et exécutives iraquiennes ». Les deux parties ont également rappelé qu'il importait d'aider l'Iraq à mettre en œuvre son programme gouvernemental et ses réformes. S'agissant des questions de sécurité, les États-Unis ont indiqué qu'ils « ne cherchaient pas et ne demandaient pas à établir des bases permanentes ou une présence militaire permanente en Iraq » et que compte tenu des progrès considérables accomplis sur le plan de l'élimination de la menace [de l'EIIL] », au cours des mois suivants, ils continueraient de réduire leurs forces en Iraq. En outre, le Gouvernement iraquien s'est engagé à protéger « le personnel militaire de la Coalition internationale et les installations iraquiennes qui les accueillent ». Il était également signalé dans la déclaration que des discussions

approfondies auraient lieu lors d'une réunion du Comité supérieur de coordination du dialogue stratégique, qui devrait se tenir en juillet à Washington.

37. Le 24 juin, le Ministre jordanien des affaires étrangères et des expatriés, Ayman Safadi, s'est rendu à Bagdad où il a rencontré le Président, le Premier Ministre, le Président de la Chambre des députés et le Ministre iraquien des affaires étrangères, qui ont souligné qu'une action collective était nécessaire pour lutter contre la COVID-19.

III. Compte rendu des activités de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Activités politiques

38. Ma représentante spéciale a continué de rencontrer les responsables politiques iraquiens afin d'encourager la formation finale d'un gouvernement, intégrant notamment des femmes, pour que la nouvelle administration puisse rapidement s'attaquer aux problèmes de longue date aggravés par la pandémie de COVID-19 et la baisse des cours du pétrole. Lors de ses rencontres avec le Premier Ministre, entre autres, elle a félicité le Gouvernement d'avoir lancé un appel en faveur d'une amélioration de la prestation des services publics, de la lutte contre la corruption, de l'organisation d'élections crédibles, libres et régulières, et de la promotion de la justice et de l'application du principe de responsabilité dans les cas de violations des droits humains commises dans le cadre de manifestations populaires.

39. Ma représentante spéciale a également réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies continuerait de soutenir le peuple et le Gouvernement iraquiens dans l'action menée face à la pandémie de COVID-19. Elle a salué la détermination manifestée par les autorités nationales, régionales et locales pour juguler la pandémie de COVID-19, qui ont adopté rapidement des mesures soutenues, bénéficiant d'un appui fort au niveau local. À la suite de l'augmentation du nombre d'infections dans de nombreuses provinces, le 24 juin, ma représentante spéciale a participé à une conférence de presse conjointe avec le Ministre de la santé et le Représentant de l'OMS en Iraq portant sur des directives de santé publique visant à enrayer la propagation de la COVID-19.

40. Ma représentante spéciale s'est employée également à améliorer les relations entre Bagdad et Erbil. Lors de ses réunions, tant à Bagdad qu'à Erbil, elle a souligné qu'il fallait de toute urgence trouver une solution structurelle à des questions fondamentales en suspens telles que le budget fédéral et le partage des ressources et des recettes pétrolières. Elle a également demandé aux deux parties de parvenir à un accord sur des cadres de sécurité et de gouvernance stables pour Sinjar et Kirkouk.

41. Dans son exposé au Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité le 29 avril sur la lutte contre la COVID-19, ma représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale s'est déclarée inquiète que les mesures restrictives aient entraîné une augmentation considérable des cas de violence domestique, alors que les services de soutien, notamment l'accès à un centre d'accueil et la possibilité de porter plainte, n'étaient plus accessibles aux victimes. Le 11 mai, au cours d'un exposé distinct fait devant le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, elle a informé les membres des activités de la MANUI dans le domaine de la protection de l'enfance, parmi lesquelles une mobilisation auprès du Gouvernement en faveur de l'adoption d'un plan d'action visant à combattre et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants.

B. Assistance électorale

42. La MANUI a poursuivi ses activités d'assistance électorale et collaboré avec la Haute Commission électorale indépendante et d'autres interlocuteurs électoraux iraquiens.

43. À l'issue de l'adoption de son règlement intérieur et de sa structure, la Haute Commission électorale indépendante a procédé au recrutement de directeurs pour son siège et ses bureaux de province afin de pourvoir les postes vacants conformément à la loi relative à la Haute Commission électorale indépendante (2019). Certaines parties prenantes concernées par les élections ont fait part à la MANUI de leurs préoccupations concernant le processus de recrutement, insistant notamment sur la nécessité de respecter les critères de sélection convenus et de faire en sorte que le processus soit transparent et inclusif. Le 7 juin, la Haute Commission a assuré par écrit à la MANUI que les normes de recrutement étaient respectées et que toutes les personnes nommées seraient évaluées sur une période de trois mois. Néanmoins, le recrutement pour ces postes a été suspendu en attendant un examen.

44. Le 6 juin, la Haute Commission électorale indépendante a annoncé que le Conseil des ministres avait créé une commission présidée par un commissaire aux élections en vue de désigner une société commerciale chargée de vérifier les technologies de vote, qui seront utilisées aux prochaines élections. Au cours de la période considérée, la MANUI a aidé la Haute Commission sur le plan de la vérification des technologies de vote et attend d'être invitée à participer à la commission technologique. Elle a également aidé la Haute Commission à concevoir et à développer un site Web afin d'améliorer ses stratégies de communication et de relations extérieures.

45. Avec la reprise de la session législative, la Chambre des députés et sa commission juridique ont repris les débats sur les annexes techniques en suspens de la loi électorale concernant le redécoupage électoral et la répartition des sièges. Les blocs politiques ont soumis à la MANUI leurs propositions pour la délimitation des circonscriptions et la répartition des sièges, y compris ceux réservés aux femmes, et ont demandé à la Mission d'effectuer une analyse technique, qu'elle a donc présentée à la Commission, accompagnée d'une simulation mathématique pour délimiter les circonscriptions et définir les sièges électoraux dans le cadre du nouveau système de vote unique non transférable. La MANUI a continué de souligner, dans le cadre de ses contacts avec les acteurs électoraux, l'importance de faire participer les institutions techniques compétentes, notamment la Haute Commission électorale indépendante et les Ministères de la planification, du commerce, de l'intérieur et des déplacements et des migrations en les réunissant au sein d'un groupe technique qui collabore avec la commission juridique parlementaire sur les aspects plus techniques de la délimitation des circonscriptions.

C. Droits humains et état de droit : faits nouveaux et activités

46. Dans un rapport spécial sur les violations des droits humains commises au cours de manifestations, qui a été publié le 23 mai. Elle a présenté des conclusions relatives à des tendances nettes en matière d'enlèvements, d'actes de torture et de disparitions de manifestants et de militants commis entre le 1er octobre 2019 et le 21 mars 2020 par des groupes armés non identifiés appelés « milices », et elle a demandé au Gouvernement iraquien de rechercher les personnes qui étaient toujours portées disparues, d'enquêter sur ces faits et d'en poursuivre les auteurs. En réponse, le Gouvernement a publiquement réaffirmé qu'il était déterminé à respecter ses

obligations internationales en matière de droits humains et à mener une enquête indépendante sur les questions soulevées dans le rapport.

47. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a annoncé son intention de créer une commission d'enquête pour veiller à rendre la justice et à amener les auteurs des violations et atteintes commises pendant les manifestations ayant commencé en octobre 2019 à répondre de leurs actes. Il a également créé un comité chargé d'établir la liste des personnes tuées ou blessées pendant les manifestations et d'indemniser les familles des victimes. La MANUI continue de collaborer avec le Gouvernement pour promouvoir l'application du principe de responsabilité. Après l'assassinat, le 6 juillet, de Hisham Al-Hashemi, éminent analyste de sécurité et conseiller auprès de hauts fonctionnaires, le Conseil supérieur de la magistrature a mis en place un organe judiciaire qui a été chargé d'enquêter sur ce meurtre en coordination avec le Ministère de l'intérieur.

48. Le 11 mai, à la demande du Premier Ministre, la police de Bassora a arrêté cinq gardes armés après qu'un manifestant avait été tué et cinq autres ont été blessés par des tirs à balle réelle provenant d'un bâtiment abritant les bureaux d'un parti politique. Le 9 juin, la Cour d'appel de Dhi Qar a émis un mandat d'arrêt visant 11 agents de police, qui auraient participé au meurtre de manifestants à Nassiriya en octobre 2019.

49. Des manifestations se sont déroulées dans les provinces du sud et du centre, ainsi que dans la Région du Kurdistan, au cours desquelles des arrestations arbitraires de journalistes et de manifestants (parmi lesquels des enseignants) ont été signalées. Le 16 mai, dans la province de Dahouk, au moins huit journalistes et manifestants ont été arrêtés pendant une manifestation pacifique et brièvement détenus. Le 2 juin, deux journalistes ont été arrêtés lors d'une manifestation à Souleïmaniyé et leurs clefs USB ont été confisquées.

50. Au mois de juin, en collaboration avec Al-Namaa Centre for Human Rights, organisation non-gouvernementale iraquienne, la MANUI a lancé une campagne de sensibilisation sur les conséquences de la COVID-19 sur les droits humains, à l'aide de dessins humoristiques commandés à des artistes iraquiens pour traiter la question des droits humains dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 en diffusant des images et des messages au moyen des médias sociaux, de fresques dans les zones urbaines et d'affiches dans les zones ayant un accès limité à Internet. Cette initiative vise à lutter contre les stigmatisations autour de la COVID-19 en ce qui concerne l'accès des femmes aux soins de santé, à sensibiliser au risque accru de violence domestique et à mettre en avant la nécessité pour tous les enfants iraquiens d'avoir accès à l'éducation pendant la pandémie, surtout ceux qui sont touchés par la pauvreté ou les déplacements.

51. Une évaluation de la COVID-19 menée en avril et en mai 2020 par le Fonds des Nations Unies pour la population et ses partenaires du sous-groupe de la violence fondée sur le genre a montré une forte augmentation des cas de violence fondée sur le genre. Sur l'ensemble des personnes ayant répondu à l'enquête, quelque 94 % ont signalé une augmentation des actes de violence domestique perpétrés par leur conjoint ou un autre membre de la famille.

52. Au mois de mai, la MANUI et ses partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies ont lancé une campagne d'information dans les médias sociaux et par SMS afin de sensibiliser à la violence domestique. Cette campagne fait suite aux activités de sensibilisation menées par la MANUI et ses partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies, qui ont conduit le Président du Conseil supérieur de la magistrature à publier le 22 avril une directive ordonnant aux tribunaux compétents d'agir contre les

auteurs de violence domestique et de faire en sorte que les victimes puissent bénéficier d'un soutien adéquat.

53. En mai, dans le cadre de mesures supplémentaires visant à réduire la surpopulation carcérale face à la COVID-19, le Ministère de la justice a remis en liberté 72 prisonniers qui avaient bénéficié d'une grâce présidentielle à titre exceptionnel. Le 15 avril et le 12 mai, le Ministère de la justice a présenté au Conseil des ministres des listes comportant les noms de 1 527 prisonniers (adultes et enfants) qui pourraient être libérés au titre des grâces présidentielles prévues. Les signalements non confirmés de cas de COVID-19 parmi les détenus et le personnel de surveillance ont augmenté, mais le Ministère de la justice n'a communiqué aucun chiffre.

54. Du 1er mai au 9 juillet, la MANUI a confirmé 103 victimes civiles (49 décès, dont 1 femme, et 54 blessés, dont 5 enfants et 5 femmes). En tout, 40 décès et 45 blessés ont été attribués à l'EIIL et résultaient d'attaques à l'arme de petit calibre, de l'utilisation d'engins explosifs improvisés et de tirs de roquettes ou de mortiers ; 7 décès et 6 blessés ont été attribués à des frappes aériennes de l'armée turque dans le nord de l'Iraq, et les 2 décès et 3 blessés restants ont été attribués à des groupes armés non identifiés. Dans sa déclaration du 26 juin, le Ministère turc des affaires étrangères a nié que les opérations menées par la Turquie en Iraq aient fait des victimes parmi les civils.

55. L'équipe spéciale de surveillance et d'information a continué de recueillir des données sur les conséquences de la violence liée aux conflits sur les enfants. Dans mon rapport sur le sort des enfants en temps de conflits armés publié le 9 juin (A/74/845-S/2020/525), j'ai félicité le Gouvernement de son attachement à la protection de l'enfance, tout en me déclarant inquiet de la situation des enfants détenus pour des raisons de sécurité nationale et des décès d'enfants et des atteintes à l'intégrité physique d'enfants causés par les mines terrestres et les restes explosifs de guerre.

56. Pendant la période considérée, la MANUI a facilité un dialogue constant entre le Gouvernement iraquien et les mécanismes des Nations Unies chargés de la question des disparitions forcées, notamment le Comité des disparitions forcées et le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires. Certains cas de disparitions forcées non résolus, notamment en Iraq, ont été examinés par le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires au cours d'un dialogue virtuel à sa 121e session, qui s'est tenue du 11 au 16 mai. Le 13 juin, le Ministre de l'intérieur et son homologue de la Région du Kurdistan ont formé un comité conjoint en vue d'intensifier la recherche des Yézidis toujours portés disparus après leur enlèvement par l'EIIL.

57. Le 19 juin, la MANUI et ses partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies ont célébré la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit en diffusant une courte vidéo sur la violence sexuelle liée aux conflits en Iraq. La MANUI s'est félicitée de ce que le Gouvernement cherche à répondre aux préoccupations des rescapé(e)s des violences liées au conflit perpétrées par l'EIIL, notamment dans le cadre du projet de loi sur les rescapés yézidis, et a demandé instamment que la loi soit élargie pour y inclure tous les rescapés de toutes les formes de violence sexuelle liée au conflit, et prévoir des dispositions légales aux fins de l'enregistrement et de la reconnaissance juridique des enfants nés d'un viol ainsi que de l'acceptation dans la communauté de leur mère.

D. Aide humanitaire, stabilisation et développement

58. La lutte contre la pandémie de COVID-19 a été au cœur de l'action menée par les acteurs humanitaires en Iraq, non sans problème. Au 6 mai, 2 480 cas de COVID-19 avaient été signalés. Ce nombre était ensuite monté à 69 612 au 9 juillet, dont 2 882 décès signalés. L'OMS attribue la hausse à l'augmentation des capacités d'analyse des laboratoires, conjuguée au non-respect des restrictions imposées. Avec les autorités sanitaires iraquiennes, elle a coordonné la fourniture de kits de dépistage et de matériel de protection individuelle, qui restent néanmoins insuffisants, du fait des pénuries mondiales. L'OMS a continué d'apporter un appui technique aux frontières et aux autorités aéroportuaires, d'informer au sujet des risques et de diffuser des messages sanitaires, de gérer les cas et de procéder à des dépistages. Elle a porté son attention sur les 1,4 million de personnes déplacées en Iraq et a veillé à ce que des services de santé soient maintenus dans les camps, tout en s'attachant à repérer les cas de COVID-19 et à atténuer la situation. Au moment de l'établissement du présent rapport, un seul patient infecté avait été enregistré dans un camp de réfugiés syriens. Le camp tout entier a été mis en quarantaine, le cas a été géré selon les protocoles établis et aucune transmission n'est signalée pour l'heure .

59. L'Iraq fait partie du Plan de réponse humanitaire global COVID-19 que j'ai lancé le 25 mai. Le secteur humanitaire a recensé 54 activités liées à la prévention et à l'atténuation de la COVID-19 et à la réponse à y apporter, dont la mise en œuvre en Iraq nécessitera 263,3 millions de dollars. Au 14 juin, l'Iraq avait reçu 32,8 millions sur les fonds requis. Un montant supplémentaire de 122,4 millions de dollars a déjà été demandé au titre du Plan d'aide humanitaire de 2020 pour l'Iraq. Au total, 520 millions de dollars ont été demandés dans le cadre du plan pour satisfaire les besoins de 1,77 million de personnes vulnérables en Iraq, notamment les déplacés et les personnes de retour au pays. Au 16 juin, le plan de réponse humanitaire 2020 avait reçu 148 millions de dollars de financement (soit 22 %).

60. Les acteurs humanitaires en Iraq s'emploient toujours à atténuer l'effet de la COVID-19 sur leurs opérations. Alors que les mesures de confinement total et le couvre-feu imposés par le Gouvernement ont été partiellement levés, les autorités nationales et locales continuent d'appliquer des restrictions de voyage sporadiques. Certains déplacements entre les différentes provinces ont été interdits, aussi a-t-il été plus difficile pour les partenaires humanitaires de transférer les fournitures et le personnel entre leurs centres de transport à Bagdad ou à Erbil et les bureaux se trouvant sur le terrain. Les restrictions de mouvement ne s'appliquent pas aux acteurs humanitaires, mais beaucoup ont continué de signaler des difficultés d'accès, ce qui a été porté à l'attention du Gouvernement en novembre 2019. Ces difficultés concernaient également la fourniture de matériel lié à la prévention et à l'atténuation de la COVID-19 et à la réponse à y apporter. Les restrictions de mouvement ont également entraîné des pertes de revenus pour les personnes déplacées qui étaient auparavant employées comme travailleurs journaliers.

61. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a continué de gérer le Centre d'information en Iraq, qui a fourni des informations essentielles à ses bénéficiaires afin de les aider à pourvoir aux besoins fondamentaux au nom de l'équipe de pays pour l'action humanitaire. Au cours de la période considérée, le Centre a reçu 4 459 appels (70 % d'hommes et 30 % de femmes), dont la majorité concernait une perte de revenus, l'insécurité alimentaire et des moyens de subsistance d'urgence.

62. Face à l'augmentation des besoins humanitaires, le Programme alimentaire mondial (PAM) et ses partenaires ont fourni une aide alimentaire à 28 000 réfugiés et déplacés supplémentaires au cours de la période considérée. Il fournit désormais une

assistance liée à la COVID-19 à un total de 280 000 déplacés et 76 000 réfugiés. En outre, le PAM, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole et la Banque mondiale, a mené des évaluations mensuelles pendant la période considérée au sujet des conséquences de la COVID-19 sur l'insécurité alimentaire en Iraq.

63. L'OMS et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont renforcé leur assistance liée à la COVID-19, en partenariat avec le Ministère de la santé et grâce aux généreuses contributions de partenaires internationaux. L'assistance a consisté notamment en la remise en état de chambres d'isolement, la fourniture de matériel médical, de kits de dépistage et de matériel de protection individuelle dans 12 provinces. En outre, le PNUD a fourni un soutien psychosocial concernant la violence fondée sur le genre pendant le confinement à 7 000 femmes et a sensibilisé à la question dans les médias sociaux et l'art.

64. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a conçu des formulaires en ligne pour son aide individuelle en matière de subsistance et son fonds de développement des entreprises afin de continuer à fournir ses services. Elle a reçu plus de 27 000 candidatures en ligne et a accordé en juin la première série d'aide financière. Au cours de la période considérée, elle a dispensé 23 239 consultations de soins de santé primaires, transféré 1 914 patients vers des hôpitaux et atteint 5 000 personnes dans le cadre d'activités de promotion de la santé. Elle a également offert à 2 293 personnes des services de santé mentale et un soutien psychosocial dans le cadre de 2 976 consultations et elle a organisé 90 sessions de sensibilisation aux questions de santé mentale liées à la COVID-19, touchant 888 bénéficiaires. Dans le cadre du Programme national de lutte contre la tuberculose, 930 personnes ont été examinées, 181 cas dépistés et 50 échantillons prélevés pour des analyses complémentaires. L'OIM a également recensé 80 victimes de la traite ayant perdu leur emploi à cause de la COVID-19.

65. Le 20 mai, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le Groupe de travail pour le retour des personnes déplacées en Iraq ont publié des conseils détaillés sur la soumission de demandes d'indemnisation pour les dommages causés au logement ou à la propriété au titre de la loi sur l'indemnisation. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a délivré 175 certificats d'occupation de logement à des Yézidis qui rentraient chez eux. Ils n'étaient auparavant pas autorisés à enregistrer des terres en leur nom et avaient du mal à prouver l'existence d'un droit de propriété antérieur. ONU-Habitat a délivré à ce jour un total de 5 500 certificats officiels d'occupation.

66. Les missions sur le terrain ayant été interrompues, le Service de la lutte antimines a dispensé une formation à distance sur les risques et testé l'utilisation d'applications pour smartphones afin de diffuser des messages d'une importance vitale auprès des populations à risque. Il a officiellement lancé une nouvelle initiative de partenariat afin de renforcer la capacité de gestion des risques d'explosion des organisations non gouvernementales iraquiennes au deuxième trimestre 2020 et que les futures opérations puissent être gérées de manière indépendante et durable.

67. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a prêté son concours à une chaîne de télévision du Ministère fédéral de l'éducation qui diffuse des cours pour les élèves qui ne peuvent pas se rendre physiquement à l'école à cause de la pandémie de COVID-19. Un programme de 138 leçons du cycle primaire et des programmes d'apprentissage accélérés ont été élaborés. Dans la Région du Kurdistan, l'UNESCO a aidé le Ministère régional de l'Éducation à mettre en place et à améliorer les services au Ministère pour renforcer les capacités d'une nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne devant permettre aux étudiants de rattraper les cours. Elle a également organisé la première formation

en ligne sur la sécurité des journalistes et la lutte contre la désinformation concernant la COVID-19.

68. Au cours de la période considérée, le PNUD a soutenu 35 structures de paix locales, notamment des groupes de femmes pour la paix dans quatre provinces, et a touché 8 250 personnes très exposées et a répondu aux besoins les plus urgents en matière d'alimentation et d'hygiène, afin de renforcer la cohésion sociale et la solidarité. Par ailleurs, le PNUD et l'OIM ont conçu une initiative conjointe des Nations Unies concernant le retour et la réintégration des personnes déplacées perçues comme associées à l'EIIL et visant à aider le Gouvernement iraquien à faire face à ce problème. Le PNUD continue de soutenir l'action essentielle que mène le Gouvernement pour stabiliser la situation dans les cinq provinces d'Iraq qui se trouvaient sous le contrôle de l'EIIL. Au cours de la période considérée, le PNUD a achevé neuf projets d'infrastructure et, par l'intermédiaire de ses partenaires, a fourni une aide en espèces et des paniers alimentaires à certaines des personnes les plus vulnérables.

IV. Sécurité et questions opérationnelles

A. Mise à jour concernant les arrangements de sécurité

69. Le Département de la sûreté et de la sécurité en Iraq a suivi en permanence l'évolution de la situation dans tout le pays et a appliqué des mesures de gestion des risques pour favoriser les opérations des Nations Unies. Des avis et des alertes de sécurité, notamment des messages liés à la pandémie de COVID-19, ont été régulièrement diffusés pour tenir le personnel des Nations Unies informé des mesures de précaution. Pendant la période considérée, le Département de la sûreté et de la sécurité a appuyé en moyenne deux missions sur le terrain par jour dans tout le pays, à des niveaux de risque allant de « moyen » à « élevé ». Sans une coordination étroite avec le Gouvernement du pays hôte, il aurait été impossible d'assurer la bonne diffusion de l'information et d'obtenir l'appui requis en matière de sécurité, indispensables au bon déroulement des opérations des Nations Unies, surtout compte tenu des restrictions de mouvement et d'accès récemment imposées afin d'enrayer la pandémie de COVID-19.

B. Installations de la Mission, logistique, aviation et questions financières et juridiques

70. La Mission a pris des mesures considérables pour prévenir la propagation de la COVID-19. À ce jour, les complexes des Nations Unies en Iraq ont été épargnés par l'infection. La MANUI a créé un groupe de travail sur la gestion de la crise de COVID-19 qui est chargé de gérer la crise au jour le jour. Compte tenu de la dégradation de la situation, une équipe de gestion de crise présidée par l'agent habilité a été mise en place. Des modifications ont également été apportées à l'infrastructure médicale afin de créer des unités d'isolement pour traiter les cas potentiels de COVID-19 dans les cliniques de la MANUI à Bagdad, Erbil et Kirkouk. Parmi les autres mesures, on peut notamment citer : une campagne de sensibilisation consacrée à la propagation et à l'atténuation de la COVID-19 ; la création d'un répertoire en ligne rassemblant toutes les instructions et directives relatives à la COVID-19 ; la restriction de l'accès aux complexes des Nations Unies au moyen d'un protocole d'entrée et de sortie rigoureux ; des protocoles de participation aux réunions externes.

71. Avec l'appui du Gouvernement iraquien, la MANUI a établi des partenariats avec les missions des Nations Unies dans la région ainsi qu'avec une compagnie

aérienne régionale afin de proposer aux membres du personnel et aux partenaires de la Mission des options de voyage à destination et en provenance du pays d'origine. Des voyages ont été organisés à l'intention plus de 200 membres du personnel dans divers pays malgré la cessation de la plupart des vols commerciaux.

72. La MANUI a également continué d'apporter un appui logistique et administratif à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, dans l'exécution de son mandat.

IV. Observations

73. Je me félicite de la formation du nouveau Gouvernement iraquien, dirigé par le Premier Ministre, Mustafa Al-Kadhimi. Il est essentiel de lutter contre la pandémie de COVID-19 et de régler les problèmes économiques et les autres questions prioritaires qui ont été énoncées par le Gouvernement. Pour mettre en place les mesures nécessaires, il faudrait une coopération solide et constructive entre les pouvoirs exécutif et législatif, avec le soutien de tous les dirigeants politiques, afin d'introduire des améliorations rapides et tangibles dans la vie quotidienne des Iraquiens.

74. Par l'intermédiaire de son programme, le Gouvernement vise à régler des problèmes de longue date, tels que le développement du secteur privé, la lutte contre la corruption, la mise en place de réformes administratives et l'autonomisation des jeunes. Ces mesures sont essentielles pour aider l'Iraq à progresser et nécessiteront un soutien national et international sans réserve. La MANUI et ses partenaires au sein de l'équipe de pays restent fermement résolus à jouer leur rôle à cet égard.

75. Les mesures prises par le Gouvernement pour instaurer des relations équilibrées et mutuellement bénéfiques avec les pays de la région et des partenaires stratégiques sont encourageantes. Il doit de même lancer des initiatives pour obtenir le soutien des institutions financières internationales et des États Membres afin d'élaborer des programmes visant à réduire l'effet des crises sanitaires et économiques. Je demande de nouveau à toutes les parties concernées de saisir l'occasion de régler toutes les questions en suspens qui exacerbent les tensions en Iraq et dans la région par des moyens pacifiques, notamment par le dialogue et la négociation.

76. Dans son programme, le Gouvernement accorde la priorité à la tenue d'élections libres, régulières et crédibles, dans les meilleurs délais. Dans un premier temps, il est essentiel que la Chambre des députés parachève les annexes techniques de la loi électorale. Il faudrait également que la Haute Commission électorale indépendante puisse continuer d'opérer efficacement. La MANUI reste fermement déterminée à continuer de conseiller, de soutenir et d'aider le Gouvernement iraquien et la Haute Commission électorale indépendante à préparer et à organiser des élections véritablement libres et régulières, dirigées et contrôlées par les Iraquiens, conformément à la résolution 2522 (2020) du Conseil de sécurité.

77. Une coopération efficace entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan demeure indispensable pour juguler la COVID-19 et régler la crise économique ainsi que d'autres questions en suspens. Je me félicite de la reprise des pourparlers entre Bagdad et Erbil et encourage les deux parties à résoudre leurs différends de façon opportune et durable.

78. Les mesures récentes prises par le Gouvernement iraquien face aux violations des droits de l'homme contre des manifestants pacifiques sont louables, notamment son intention d'établir une commission pour enquêter sur les violences qui ont été commises pendant les manifestations et verser des dédommagements aux familles des

victimes. J'encourage également le Gouvernement à faire la lumière sur le sort de tous les manifestants disparus et à prendre des mesures pour identifier toutes les personnes qui sont responsables des cas d'enlèvement et de disparition, d'assassinats délibérés et de recours excessif à la force et pour leur demander des comptes.

79. J'invite également le Gouvernement iraquien et le Gouvernement de la Région du Kurdistan à veiller à ce que la liberté d'expression des manifestants pacifiques, des militants de la société civile, des journalistes, des professionnels des médias et des défenseurs des droits de l'homme soit pleinement protégée et que tous les citoyens puissent exprimer leurs préoccupations légitimes, conformément aux normes relatives aux droits de l'homme et à l'état de droit.

80. L'action menée par le Gouvernement iraquien pour lutter contre la COVID-19, enrayer la propagation du virus, sauver des vies et offrir un répit financier aux personnes touchées par les restrictions nécessaires mérite d'être soutenue, sachant que l'effet de la pandémie sera vaste et durable, indépendamment de cette action. Je lance de nouveau un appel en faveur d'un soutien international au Plan de réponse humanitaire global COVID-19 et notamment des activités clefs qui y sont définies pour l'Iraq.

81. Ce soutien ne doit pas se faire au détriment d'autres activités humanitaires vitales. Si le Plan d'aide humanitaire de 2020 pour l'Iraq continue d'accuser un déficit, cela aurait des retombées négatives sur 1,77 million de personnes vulnérables dans le pays, notamment les déplacés et les personnes de retour. Je demande donc un soutien supplémentaire au Plan et à la stratégie du Gouvernement visant à mettre fin aux déplacements internes.

82. Les restrictions de mouvement liées à COVID-19 ont aggravé les contraintes d'accès humanitaire existantes en Iraq. J'invite instamment le Gouvernement à accélérer l'accès afin que des opérations humanitaires puissent être menées dans tout le pays. Par ailleurs, les restrictions ne devraient pas accentuer les inégalités existantes ni toucher de manière disproportionnée les droits de groupes vulnérables, dont les femmes, les enfants, les membres des communautés minoritaires et les personnes privées de liberté.

83. Je tiens enfin à exprimer mes sincères remerciements à ma représentante spéciale, Jeanine Hennis-Plasschaert, et au personnel des Nations Unies en Iraq pour leurs efforts inlassables dans l'exécution du mandat confié à l'Organisation, dans cette situation exceptionnelle et dans des circonstances ardues.